**Compte rendu du séminaire territorial : L’île-Rousse**

**Date** : vendredi 22 avril 2022 de 10h00 à 12h30

L’ADEC présente le cadre de révision du SRDE2I, notamment le cadre légal imposé par la loi NOTRe. On terminera cette phase introductive par un rappel sur le contenu de l’ancien SRDE2I.

Les points ci-dessous se proposent de retranscrire les principaux enseignements et pistes d’action en matière de révision du SRDE2I, ayant émergé du séminaire territorial autour des différents enjeux.

*Axe. Action économique dans les territoires*

La première partie des échanges a mis en lumière le manque de visibilité et de compréhension des aides disponibles, un constat largement partagé par les socio-professionnels et les collectivités locales. En outre, les participants reconnaissent que parfois l’on identifie assez mal le « bon » interlocuteur en matière d’accompagnement.

On retiendra donc comme enjeu ici la nécessité de **mieux informer, communiquer sur le rôle d’interface et d’accompagnement de l’ADEC, tout comme des aides disponibles**.

Outre la problématique de la visibilité, un des participants a interpellé également sur la longueur des procédures dans le cadre de l’obtention des financements.

On saluera également la volonté au travers de la révision du SRDEI de **territorialiser l’action économique, en allant au plus près des territoires**, pour définir des projets de territoire. A ce sujet, le président de l’ADEC mentionnera que prochainement un référent devrait être désigné pour chaque EPCI.

*Axe. Eco-systèmes productifs*

De prime abord, il a été rappelé tout l’intérêt de soutenir les démarches de structuration de filières, pour mobiliser de l’ingénierie et des dispositifs dédiés. A titre d’exemple, on précisera que la mise à disposition d’un référent/animateur de filière a pu être gage de réussite pour la structuration et le développement de certains secteurs d’activité : à l’heure actuelle, des secteurs comme la boulangerie ou encore l’imprimerie, pourraient avoir besoin d’un accompagnateur pour fédérer, structurer et soutenir leur projet de développement.

Par ailleurs, le nouveau SRDE2I aura pour ambition notamment de soutenir les filières de production de biens et services locaux, agriculture, mais également les secteurs de l’énergie et de l’aéronautique. A ce sujet, les consulaires ont rappelé les réussites et les avancées qui ont marqué le développement de notre éco-système ces dernières années (tant sur le volet tourisme qu’agricole, en passant par l’artisanat).

En parallèle, il a été indiqué que **la simplification administrative des démarches engagées par les porteurs de projet devra également être recherchée** dans le cadre de la révision du SRDE2I.

En outre, une focale a pu être réalisée sur les industries culturelles et notamment sur la langue corse. Des représentants du monde associatif ont pu ainsi présenter leur projet de partenariat et/ou d’ouverture de la langue corse à l’Europe, ou encore leurs travaux (apprentissage de la langue, découverte des milieux et du patrimoine…) qui ont pu contribuer à une meilleure cohésion sociale.

Plus globalement, eu égard au poids économique non négligeable des industries culturelles en Corse (notamment pour le volet audiovisuel mais pas que… on retrouve également l’industrie du livre, la musique, le spectacle vivant…), et parce que la filière a été certainement la plus durement frappé par la COVID-19, **le SRDE2I devra faire porter l’effort sur la structuration et le soutien au développement de cette filière** ; même s’il est précisé que le secteur de l’audiovisuel reste le mieux organisé et le plus fédéré.

Dans le prolongement de ces enseignements, il a été rappelé tout l’enjeu de préserver et de développer le savoir-faire et les compétences autour des métiers de l’audiovisuel par la mise en place de formations dédiées (des formations sont déjà proposées par TelePaese).

En termes de synergie, il a été évoqué **la possibilité de mettre en place des co-financements ADEC et CdC (Direction du patrimoine) pour des projets/festivals culturels qui participent au rayonnement de la Corse, riche de retombées économiques.**

Enfin, parmi les autres suggestions, il a été proposé la possibilité de financer l’installation de cinéma en milieu rural. Par ailleurs, on mettra en lumière également la candidature de la ville de Bastia pour l’obtention du label capitale européenne pour la culture.